

Du Collège royal au Lycée de Saint-Denis : former quelle élite au XIXe siècle dans la capitale de l'île ?

Daniel Varga

► **To cite this version:**

Daniel Varga. Du Collège royal au Lycée de Saint-Denis : former quelle élite au XIXe siècle dans la capitale de l'île?. Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, 2014, Saint-Denis : Histoire politique et culturelle d'une capitale depuis le XVIIIe siècle, pp.59-76. hal-03249181

HAL Id: hal-03249181

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249181>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Du Collège royal au Lycée de Saint-Denis : former quelle élite
au XIX^e siècle dans la capitale de l'île ?**

Daniel Varga

Docteur en Histoire contemporaine
CPGE – Lycée Leconte Delisle
CRESOI – OIES

A l'occasion de la remise des prix au collège Bourbon, le 31 août 1833, M. Monginet, président de la Cour royale et de la commission centrale d'instruction publique affirme : « Au Collège royal doivent se concentrer tous les moyens d'enseignement, parce que là doivent se rencontrer toutes les garanties. Répandre l'instruction élevée sur divers points de l'île, c'est vouloir la maintenir dans un état de faiblesse, soit quant au personnel, soit quant aux moyens ; c'est rendre inefficace les sacrifices du Gouvernement, aussi bien que des localités, parce que divisés ils seront toujours insuffisants ; c'est aller contre l'intérêt des pères de famille... »⁹⁰.

Alors que le Collège royal vit ses premières années, les autorités entendent en faire le point unique de la formation d'une élite à La Réunion. Il s'agit donc de créer une élite mais aussi d'en localiser la formation à Saint-Denis. Telle est la volonté du Gouverneur de La Réunion ainsi que des grandes familles de La Réunion que l'on retrouve au conseil privé, comme Charles Desbassayns ou Edouard Manès. Ce collège devient donc au XIX^e siècle un enjeu de formation, mais aussi un enjeu politique car c'est par ses bancs que doivent passer les futurs dirigeants de l'île. Cette instance est sous le regard constant du Gouverneur mais aussi des familles de colons qui suivent son travail et son évolution de très près. Il fait naître des espoirs pour les familles qui n'ont pas forcément les moyens d'envoyer en métropole leurs enfants. Lieu de savoirs, mais aussi de pouvoirs, comment ce collège s'affirme-t-il dans la paysage social et politique de la Réunion au XIX^e siècle ?

Une création dans un contexte particulier

Occupée par les Anglais en 1810 et coupée de la métropole pendant 5 ans, l'île Bourbon se trouve dans une situation compliquée en 1815. Pendant l'occupation anglaise, l'île est dirigée par le colonel Keating représentant de Sir Farquhar, gouverneur général des îles à Port-Louis. Keating fait de Saint-Paul le quartier général de ses troupes. Il y exerce aussi des fonctions civiles. Quand Bourbon redevient française, Saint-Denis retrouve sa place à la tête de l'île. La création d'un collège se fait donc naturellement dans la cité dionysienne. Le 7 janvier 1819, le Gouverneur Milius inaugure le collège royal de Bourbon, en présence de toutes les

⁹⁰ Anom, FM, SG REU270/1432 : *feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, 4 septembre 1833.

autorités. Le premier directeur en est le Colonel Maingard, dont le buste est toujours dans la cour du collège. La restauration en France conforte les familles aisées de l'île qui avaient vu d'un mauvais œil les changements politiques de la Révolution, dont les vellétés d'abolition de l'esclavage.

L'éducation à Bourbon est jusqu'au début du XIX^e siècle essentiellement entre les mains des communautés religieuses. Pour le collège, il est alors de tradition pour les familles aisées d'envoyer leurs enfants en métropole. Ainsi Charles Desbassayns fit ses études à Paris et aux États-Unis. La séparation entre l'île de France et Bourbon en 1815 entre deux puissances coloniales permettent à Saint-Denis de renforcer son rôle de capitale. Il y a ainsi une volonté chez les classes dirigeantes de créer un collège à Bourbon, d'autant que le collège le plus proche est à l'Île de France, désormais sous contrôle anglais. Le collège est inauguré en janvier 1819. Le discours inaugural est précédé d'une messe du Saint Esprit, reflet du lien entre l'Eglise et les autorités, non seulement dans la France de la Restauration, mais aussi à Bourbon, où ce lien ne s'est jamais vraiment distendu⁹¹.

Le Gouverneur Bouvet présente le collège comme le « seul moyen pour les familles de colons de scolariser leurs enfants. Les familles riches qui veulent que leurs enfants embrassent une carrière militaire, administrative ou judiciaires enverront de toute façon leurs enfants en France »⁹². Il existe à l'Île de France un collège fréquenté par les jeunes des deux colonies, mais dont la réputation n'est pas très bonne. Le Gouverneur rappelle d'ailleurs un défaut rédhibitoire : « Il présente [...] le grave inconvénient de placer les sujets français sous l'influence anglaise ». Il s'agit de créer une institution qui doit permettre aux familles de colons d'être instruits sur place, tout en se distinguant des classes pauvres. Ce collège doit entériner les distinctions, non seulement entre libres et esclaves, mais aussi entre riches et pauvres, ou plutôt entre propriétaires et pauvres. « Il est impossible de réunir les enfants de différentes classes au sein de même écoles. Les parents aisés éprouveront une répugnance irréversible à y envoyer leurs enfants et à les confondre avec la classe indigente. Il faut donc que le gouvernement se détermine à établir un collège à l'île de Bourbon, ou qu'il condamne à croupir dans l'ignorance une des classes les plus intéressantes de la colonie »⁹³.

Ce collège doit fonctionner pour les familles qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants en métropole, tout en les séparant des familles moins aisées ou métis. Il s'agit de préserver les distinctions sociales et raciales. Ce collège doit donc s'ouvrir non seulement aux élèves qui en ont les moyens, mais aussi à ceux qui sont méritants.

⁹¹ Anom, FM, SG Reu270/1432 : ouverture collège royal de S Denis, 1819.

⁹² Anom, FM, SG, REU 276-1432, Réponse du Gouverneur (sans doute vers 1815-1816) sur la nécessité de créer un collège à Bourbon.

⁹³ *Idem*.

11

Bourbon N° 207

N° 219
A. Milius

Le 11 Janvier 1819

Direction des colonies N° 5. Trilaine

par l'Administrat^o (voir une lettre du 1. 8^{me} 1819.)

Monsieur,

Il rend compte au
Ministre de l'ouvertu-
re du collège qui
a eu lieu le 7 Janvier
1819.

J'ata

N° 219.

J'ai l'honneur d'ins-
truire
votre Excellence que les appels multi-
pliés que j'avais faits aux habitants
de la colonie au sujet de l'instruc-
tion publique, ont été enfin en-
tendus; un assez bon nombre d'enfants
sont présents et j'ai procédé à
l'ouverture du collège Royal de
Bourbon le 7 Janvier. Son ins-
tallation

1 : Le 11 janvier 1819, le Gouverneur Milius informe la direction des colonies de l'inauguration du Collège royal de Bourbon (Source : ANOM)

Un système de bourse se met en place. On encourage en 1821 les communes à prévoir un système de bourses pour les élèves méritants de la commune. Les professeurs dans ce collège sont des fonctionnaires venus de métropole, recrutés localement ou placés hors cadre sous l'autorité du Directeur de l'intérieur. Les débuts du collège sont délicats. Dès 1820, il doit fermer plusieurs mois suite à une épidémie de choléra.

Rester à Saint-Denis

La mainmise anglaise sur l'île Maurice permet à Saint-Denis de se doter de tous les lieux et symboles du pouvoir. Saint-Denis devient préfecture apostolique en 1818, avant de devenir diocèse en 1850. En 1829 commence la construction de l'hôpital militaire. La première moitié du XIX^e voit se multiplier les chantiers et inaugurations dans la capitale de l'île : musée d'histoire naturelle, Hôtel de ville et sa bibliothèque, la grande caserne, la banque et plusieurs églises paroissiales⁹⁴. Ce sont autant d'équipement rendus nécessaires par le développement de la population mais aussi par les fonctions de siège du gouvernement de Saint-Denis. Le poids démographique de la ville se renforce au cours du XIX^e siècle. Si, en 1830, sa population de 10 000 habitants représente 10 % du total de l'île, elle passe à 45 000 en 1868, soit désormais 25 % de la population réunionnaise. Le Collège royal s'inscrit dans cette logique d'équipement. Il s'agit de recruter du personnel compétent, ce qui signifie se tourner vers la métropole. C'est la colonie qui supporte les frais de fonctionnement du collège, même si l'inscription est payante. L'installation à Saint-Denis ne va pas autant de soi qu'il y paraît. La concurrence de Saint-Paul est réelle. On s'interroge lors d'une séance du conseil privé en 1826 sur l'opportunité de garder le collège à Saint-Denis ou de le transférer à Saint-Paul. On se demande s'il ne serait pas plus avantageux pour la colonie de transférer le collège. Mais le conseil y est hostile pour plusieurs raisons : le recrutement des maîtres et leurs conditions de vie sont jugés plus faciles à Saint-Denis.

Par ailleurs, on estime que Saint-Denis offre des possibilités de recrutement d'élèves plus importantes que n'importe quel autre lieu de l'île. Jean Baptiste Fréon comme Charles Desbassayns, membres du Conseil privé, estiment que la place du collège est à Saint-Denis. Fréon pense qu'un transfert à Saint-Paul ne se justifie pas et qu'il importe de ne « pas l'ôter des yeux de l'autorité supérieure. La colonie n'offre d'ailleurs aucun point où il peut être mieux placé »⁹⁵. Pour Charles Desbassayns, Saint-Denis offre « la possibilité d'avoir de bons professeurs plus facilement à Saint-Denis que partout ailleurs. A Saint-Paul (...) il y aurait impossibilité d'y trouver des maîtres ou d'y conserver ceux qu'on y aurait attirés. Ils n'y auraient pas les ressources que Saint-Denis leur offre et qui suppléent à la modicité de leur traitement ».

On évoque même les difficultés de s'approvisionner en nourriture en dehors de Saint-Denis. « Le bazar y est mal approvisionné et les propriétaires des environs qui cultivent des légumes préfèrent les faire porter à Saint-Denis où ils sont plus sûrs de vendre et d'avoir un meilleur prix ». Finalement, le collège reste à Saint-Denis, sur son emplacement initial. M. Monginet,

⁹⁴ Anom, FM, SG Reu 466/5319 : rapport de M. Du Peyrat envoyé au Ministre de la marine, l'amiral Rigault de Genouilly, 24 septembre 1869.

⁹⁵ Anom, FM, SG reu276-1432, collège royal, PV de la séance du conseil privé de Bourbon le 12 octobre 1826.

président de la cour royale et de la commission centrale d'instruction publique, prononce un discours lors de la remise des prix du collège royal en septembre 1833. « Dès qu'un Conseil général fut fondé à Bourbon, un collège fut envisagé (...) L'attention de la Commission a dû se porter ensuite immédiatement sur une instruction d'un autre ordre, et il faut le dire, un besoin impérieux s'est d'abord fait sentir ; c'est celui d'une centralisation au Collège royal pour tout ce qui comprend la haute instruction publique. Au Collège royal doivent se concentrer tous les moyens d'enseignement, parce là doivent se garantir toutes les garanties. Répandre l'instruction élevée sur divers points de l'île, c'est vouloir la maintenir dans un état de faiblesse, soit quant au personnel, soit quant aux moyens ; c'est rendre inefficace les moyens du gouvernement, aussi bien que ceux des localités, parce que divisés ils seront toujours insuffisants ; c'est aller enfin contre l'intérêt des pères de famille eux-mêmes, pour qui l'éducation deviendra progressivement moins onéreuse au Collège royal, en raison de l'accroissement du nombre d'élèves, et qui ne l'obtiendront jamais plus forte que quand elle sera dégagée des influences locales, j'ajouterais presque de la tendresse des parents, qui ne se trouve pas toujours d'accord avec les règles d'une bonne discipline »⁹⁶.

On justifie donc la concentration de cette institution à Saint-Denis, comme cela avait déjà été le cas en 1826. Mais l'opposition à cette localisation n'a pas disparu. M. Raffray a été longtemps professeur au Collège royal et a ensuite fondé un collège à Saint-Paul⁹⁷. Il dirige le Pensionnat de M. Raffray et Wisly, qui est le collège communal de Saint-Paul. En 1833, il critique l'idée de monopole des moyens d'éducation que veut s'arroger le Collège royal. Mais malgré ces critiques, le Collège royal reste à Saint-Denis qui conserve ainsi sa prééminence scolaire.

Organisation des études

Le Collège fonctionne sur un triple statut pour les élèves : pensionnaires, demi-pensionnaires et externes.

1831	115
1832	80
1835	150
1837	163
1838	185
1839	219
1840	255
1841	314
1842	356
1854	265

2 : Les effectifs du Collège royal de Saint-Denis

⁹⁶ Anom, FM, SG, reu270-1432 : *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, 4 septembre 1833.

⁹⁷ Anom, FM, SG, reu270-1432 : journal *Le Glaneur* 14 septembre 1833.

Les effectifs du collège s'élèvent d'abord à une centaine d'élèves avant de progresser régulièrement⁹⁸. En 1840, il y a 255 élèves au collège Bourbon. A titre de comparaison, il y a 640 élèves au collège royal de Lyon, qui est le plus important de province⁹⁹. Le collège compte également des classes de l'enseignement primaire. Il s'agit de les amener au niveau du lycée. Depuis son ouverture jusqu'à sa transformation en lycée impérial en 1853, l'établissement compte 7 niveaux. Cela va de la 7^e à la 1^{ère}. Au 1^{er} décembre 1840, on compte 255 élèves au collège répartis ainsi :

Classe primaire	62
Littérature française	14
Français 2 ^e classe	21
7 ^e	39
6 ^e	25
5 ^e	40
4 ^e	18
3 ^e	15
2 ^{nde}	11
1 ^{ère} (rhétorique)	10

Tous les élèves du primaire n'entrent pas dans les classes de collège. Par manque de capacités ou de moyens, un certain nombre d'élèves arrêtent leurs études à la fin du primaire. Pour éviter cette perte de formation, une réforme est mise en place en 1848. L'organisation du lycée présente après la 4^e deux séries distinctes, l'une classique sous la dénomination d'études littéraires, correspond aux études classiques, qui commencent en 7^e. L'autre, sous la dénomination d'études spéciales, répond à l'enseignement spécial établi dans les lycées à la métropole par l'arrêté du ministre à l'instruction public du 5 mars 1847. Ces deux cours d'études ont des caractères et des buts différents¹⁰⁰. Le premier donne l'enseignement universitaire complet et prépare les jeunes gens aux professions libérales. Il répond à des besoins généraux avec un enseignement semblable aux lycées de la métropole. Le second, les études spéciales, doit permettre de s'adapter à la fois à des élèves plus en difficulté et à répondre aux besoins particuliers de la colonie. Il est donc bien entendu que le Collège prépare non seulement à la poursuite d'études en métropole mais prépare aussi les futurs cadres nécessaires à la colonie. Un parcours différencié se met progressivement en place.

L'importance des bourses

Les bourses permettent aux familles indigentes, mais blanches, d'obtenir une place pour leur enfant au collège. Et là, c'est le mérite familial

⁹⁸ Anom, FM, SG, reu276-1433, organisation du lycée de Saint-Denis (1821-1859).

⁹⁹ Ils sont 606 à Marseille, 260 à Pau, 257 à Grenoble, 183 à Avignon.

¹⁰⁰ Anom, FM, SG, reu 270/1439, photo 2823 : collège puis lycée (1849-53) délibération du conseil privé, 1^{er} octobre 1848.

qui entre en ligne de compte. Les bourses sont à la fois accordées par le Conseil général, mais aussi par les communes. Il y a une volonté de maintenir les privilèges, au moins raciaux, des familles blanches pauvres, en leur offrant l'accès à l'éducation. Cela est alors considéré comme un privilège racial au service d'une justice sociale pour les familles blanches. Le Conseil privé en 1833 rappelle clairement que « pour l'attribution des bourses, on examine à la fois la situation sociale de la famille mais aussi les services rendus par la famille à la colonie »¹⁰¹. On veut privilégier les boursiers méritants. Ainsi, en juillet 1834, une bourse est accordée au jeune Michel Rivière âgé de 9 ans. Il est le fils du commissaire de police de Saint-Joseph¹⁰².

	Boursiers	½ Boursiers	Externes
Saint-Denis	3	2	10
Ste Marie			1
Ste Suzanne	1		
St André	2		
St Benoît	1		
St Louis	2		
St Pierre	1		
Total	10	2	11

4 : Relevé des bourses demandées en 1835¹⁰³

	Boursiers	½ Boursiers	Externes
Saint-Denis	1	2	21
St Paul	1	2	
Ste Suzanne			1
St Benoît	1		
St Leu	1		
St Pierre	1		
St Philippe	1		
Total	6	4	22

5 : Répartition des bourses par communes d'origine des élèves¹⁰⁴

La plus grande partie des élèves boursiers du Collège en 1835 sont originaires de Saint-Denis. En 1835, le Directeur de l'intérieur suggère que les communes qui n'ont pas de boursier soient prioritaires, et suggère que les conseils municipaux fournissent une liste de trois candidats que les familles ne pourraient envoyer sans cette bourse au collège. La liste serait ensuite examinée par une commission de l'instruction publique. Les candidats auraient à connaître les éléments de grammaire française et être âgés de neuf ans au moins. On désigne même des communes prioritaires : Saint-Louis,

¹⁰¹ Anom, FM, SG REU270/1432, séance du 14 mars 1833.

¹⁰² Anom, FM, SG REU270/1432.

¹⁰³ Anom, FM, SG REU270/1432 : Registre du PV de délibération du conseil privé de l'île Bourbon, 1835. Rapport du Directeur de l'intérieur au Gouverneur, sur l'état des bourses en 1835.

¹⁰⁴ Idem.

Saint-Joseph, Saint-André, Sainte-Rose. La commission d'instruction publique du gouvernement accorde chaque année douze bourses aux élèves les plus méritants appartenant à des familles peu aisées à quelque commune qu'ils appartiennent. Le manque de moyens empêche d'augmenter le nombre de bourses d'externes.

En 1833, le comte Dutrévoux, ancien notaire âgé de 74 ans, demande au gouverneur une bourse d'externat, pour son fils âgé de 10 ans. Le comte a à sa charge 7 enfants et petits-enfants, et il ne possède pour subvenir à ses besoins qu'un jardin situé à Saint-Denis. Le Gouverneur accède à cette demande¹⁰⁵. A Saint-Benoit en 1834, le Conseil municipal présente le jeune Honoré Finet pour obtenir une bourse. Son père se recommande par d'anciens services dans la milice de l'île. Père d'une famille très nombreuse, il n'a point de fortune. On récompense par le privilège scolaire les serviteurs de la colonie, mais là encore essentiellement pour des familles blanches. En août 1835, le conseil privé du Gouverneur discute de l'attribution d'une bourse d'interne pour des jeunes de Saint-André. Il y a deux candidats. Le premier est le jeune Victor L'Héritier, âgé de 10 ans et demi, fils d'une veuve indigente. Son père avait rendu service à la colonie comme maire de Sainte-Suzanne. Le second est le jeune Florance. Le jeune L'Héritier est soutenu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-André. Le procureur général objecte que les bourses au Collège royal ont été instituées pour les familles de la colonie. Or, les parents du jeune L'Héritier ne sont ni l'un ni l'autre nés à Bourbon. L'argument de la préférence régionale a déjà ses adeptes sur notre île. Le Gouverneur se rallie finalement au directeur de l'intérieur en accordant la bourse au jeune L'Héritier. Une bourse est octroyée en janvier 1850 au jeune Jalabert, dont le père a rendu des services qualifiés de « précieux et gracieux à la colonie », notamment pour le mesurage des terres du district de Salazie. Jalabert est fonctionnaire des Ponts et chaussées. Son travail a permis de classer les terres de Salazie. La bourse apparaît alors « comme le paiement d'une dette ». Le gouverneur accorde donc une bourse entière au Lycée colonial au jeune Jalabert. Tous ces exemples permettent de bien saisir l'esprit dans lequel ces bourses sont accordées, choisir des familles méritantes, attachées à La Réunion, et qui pourront par leurs héritiers formés au Collège, continuer à servir la colonie. On récompense tout en reproduisant donc les fidélités.

Le budget de 1850 prévoit un crédit de 19 000 F pour l'obtention de 12 bourses de pensionnaires à 1250 F l'une (soit un total de 15 000 F) et 20 bourses d'externes à 200 F l'une (soit 4000 F). L'arrêté local du 11 novembre 1850 règle la distribution des bourses coloniales, en accord avec la mise en place en métropole d'un système républicain, qui, même s'il est conservateur, se veut plus égalitaire. La moitié des bourses est distribuée, par voie de concours, aux fils de citoyens indigents, l'autre moitié est donnée par le Gouverneur aux fils des citoyens qui justifient de services rendus à l'Etat par

¹⁰⁵ Anom, FM, SG Reu 270/1432, séance du 14 mars 1833.

des fonctionnaires civils et militaires. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte ramène l'attribution des bourses à son fonctionnement précédent. L'école, même dans les colonies, reste bien un enjeu politique. Le décret du 7 février 1852 rend aux bourses « leur destination première, celle de récompenser les services rendus à l'Etat par les fonctionnaires civils et militaires. Il rejette les chances aléatoires du concours et conserve néanmoins l'examen préalable, qui a pour objet de s'assurer de l'aptitude des candidats »¹⁰⁶. On sélectionne les boursiers à la fois par le mérite intellectuel mais aussi par le mérite familial. Après le bref épisode républicain, le 2nd empire retrouve les logiques mises en place sous la monarchie. Ainsi, en 1859, le Conseil privé fait une proposition d'une allocation spéciale pour le jeune Bernier, fils d'un médecin de Saint-Denis¹⁰⁷ : « M. Bernier a rendu des services à la colonie. Il y a introduit de nombreuses essences d'arbres utiles qui couvrent aujourd'hui ses montagnes. M. Bernier était un véritable médecin des pauvres, et s'il n'a laissé aucune fortune à ses enfants, il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans une inépuisable charité. La somme votée aujourd'hui par le Conseil général serait employée à l'éducation d'un de ses enfants jusqu'à ce qu'il puisse être admis dans le cadre régulier des bourses »¹⁰⁸. Le Gouverneur donne son accord et la méritocratie coloniale confirme ainsi sa logique.

Un collège sous contrôle où les critiques se multiplient

Le collège est le reflet de la volonté de la colonie de se doter de structures et de cadres à même de favoriser son développement. Mais ce rôle met le collège au centre des attentions. Les critiques sont nombreuses et régulières. Il s'agit surtout de répondre aux attentes de la colonie. Il est à Saint-Denis, sous le regard du Gouverneur et de son conseil. Il est une création de la colonie. Il doit pouvoir remplir son rôle de création d'une élite locale. L'attente est très forte. Le Conseil général se plaint en février 1831 de la mauvaise tenue du collège. Des élèves y sont livrés à eux-mêmes. Des vols y ont lieu. Des insectes grouillent dans les lits. Le Conseil général demande au Provisoire de tenir son établissement afin qu'il réponde aux attentes de la colonie. Le proviseur Rabany se défend avec force et dénonce l'injustice de

¹⁰⁶ Anom, FM, SG Reu 270/1440 : collège de Bourbon (1852-1854 : réforme, pratique religieuse, création d'un gymnase) Lettre du directeur de l'intérieur, Edouard Manès au Gouverneur, 16/08/1854.

¹⁰⁷ Une commission chargée d'organiser et d'administrer le Musée d'histoire naturelle a été créée à Saint-Denis. Les membres de cette commission sont tous désignés dans l'élite de l'île. Les avocats, commerçants et médecins y sont majoritaires. Ainsi le président de cette commission est le Dr Bernier. Deux membres de la commission, Bernier et Richard, ont fait don au musée d'un herbier de La Réunion auquel ils ajoutent un herbier de Madagascar et une collection de graines et fruits du pays des îles voisines. Voir mon article « La création du muséum d'histoire naturelle à La Réunion en 1854 : exemple de connaissances et de savoirs ultramarins mis au service de la métropole ».

¹⁰⁸ Anom, FM, SG REU270/1432 : séance du Conseil général du 15 décembre 1859 présidée par Charles Desbassayns.

ce jugement. Il considère que le collège est bien tenu¹⁰⁹. Le 3 avril 1831, le Gouverneur Duval D'Ailly écrit au ministre des colonies pour lui faire part des critiques contre le collège. Il reproche au proviseur un manque de sévérité à l'égard des élèves. Le problème semble se poursuivre sur plusieurs années. Le Conseil privé en discute encore dans sa réunion du 28 février 1835¹¹⁰. Il identifie quatre causes des difficultés du collège : la maladie du proviseur, M. Rabany ; le découragement probable de quelques professeurs ; la confusion des internes et des externes pendant les heures de récréation et l'insuffisance du personnel pour la surveillance. Les attentes sont fortes, mais le manque de moyens et la pression des autorités mettent cet établissement au centre des préoccupations scolaires de l'île.

La crise qui touche le collège en 1848 est révélatrice de l'enjeu qu'il constitue pour la colonie. Gustave Oelsner-Monmerqué, professeur au collège, se plaint ainsi de l'ambiance délétère qui y règne. Docteur en philosophie de l'université d'Iéna, il arrive à la Bourbon en 1842. Il y propose l'ouverture d'un cours de philosophie au sein du collège, ce qui est mis en place en octobre 1843¹¹¹. Les rapports se sont tendus au sein du collège à la fin des années 1840. Les ambitions antagonistes s'expriment et se renforcent entre M. Crivelli et M. Drouhet. Crivelli a été nommé proviseur le 20 février 1844. Sarda Garriga, envoyé par Paris en 1848 comme commissaire général de la République à la Réunion, s'est lié d'amitié avec M. Drouhet. Ce dernier a fait ses études au collège royal à partir de 1829, avant d'y devenir professeur à 18 ans en 1835. A la fin de l'année 1848, le Directeur de l'intérieur affirme « qu'après avoir été dans une situation prospère le collège de Saint-Denis est, depuis plusieurs années, tombé dans une décadence, qui a plus d'une fois appelé l'attention du département de la Marine »¹¹².

Les rapports officiels et les plaintes personnelles se multiplient auprès du ministère de la Marine. Bourgoïn d'Orli, docteur ès lettres est professeur d'histoire au Collège royal. Il a obtenu ce poste par nomination ministérielle, ce qui signifie qu'il n'a pas été recruté localement. Il écrit le 10 mai 1847 au ministère de la Marine pour se plaindre des agissements du proviseur Crivelli¹¹³. Une note rajoutée en février 1848 demande qu'on apporte une grande attention à cette plainte. Il décrit une ambiance de favoritisme régnant au collège. Il se dit victime de brimades et de persécutions. On l'a privé de sa chaire d'histoire pour la donner à M. Doussot, qui a de puissants appuis familiaux. « M. Crivelli, est un homme

¹⁰⁹ Anom, FM, SG Reu270/1432 : Collège royal : délibération du conseil privé : 1828-47, Réunion du conseil général en février 1831.

¹¹⁰ Anom, FM, SG Reu270/1432 : délibération du Conseil privé, 28/02/1835.

¹¹¹ *De l'île Bourbon à Berlin : Le Créole*, Gustave Oelsner-Monmerqué, traduit par Gabriele Fois-Kaschel, Université de La Réunion. Faculté des lettres et sciences humaines, Editions L'Harmattan, 2008.

¹¹² Anom, FM, SG, REU 270/1438 : Collège de Bourbon, 1847-50, Rapport au ministre, 14 décembre 1848.

¹¹³ Il a étudié dans des universités de France, Italie et Espagne.

sans moralité aucune, qui n'est muni d'aucun diplôme, et qui, après avoir débauché la femme de l'ancien directeur des hypothèques, a été condamné à deux mois d'emprisonnement pour avoir insulté et jeté des pierres à des ecclésiastiques. J'accuse également le proviseur M. Lebé, d'avoir ses mignons parmi les élèves du collège... Il y a une lutte incessante entre le Directeur de l'intérieur et la commission d'instruction publique qui empêche le collège de prospérer. Les bons professeurs sont constamment persécutés dans cet établissement et quand ils élèvent leurs plaintes devant le Directeur de l'intérieur, ils sont éconduits »¹¹⁴.

Bourgoin d'Orli se plaint ainsi du sort qui lui est fait par les autorités du collège, méprisant ses compétences pourtant avérées. « Lorsque j'arrivais à Bourbon, on m'y vit d'un œil jaloux, on se figura qu'en raison de mes antécédents, et de l'expérience que j'avais acquise dans l'enseignement, je venais avec la perspective de devenir proviseur. De là, la cabale organisée contre moi. Ainsi, lorsque mon prédécesseur, M. Crivelli enseignait l'histoire, oubliant que le but de cette science est de former les mœurs et pas seulement d'apprendre des dates, il se contentait d'une lecture du *Précis d'histoire* d'Anquetil. Je réformais ce cours, je tirais des instructions de l'enseignement de l'histoire. C'est alors qu'on m'accusât tantôt d'entrer dans des digressions, tantôt de faire un cours de faculté au-dessus de leur portée ». Le professeur souhaite donc que le ministère reprenne les choses en main en nommant une commission d'enquête. Le collège souffre de la situation car certaines familles qui avaient obtenu une bourse au Collège royal ont inscrit leurs enfants à l'institution Joinville, qui est une école fondée par Théodore Drouhet. Crivelli bénéficie visiblement de la protection du Directeur de l'intérieur. Il a été maître d'école à Saint-Benoit au début des années 1830. Bourgoin d'Orli lui reproche son absence de formation universitaire. En sa qualité de proviseur, Crivelli est de droit secrétaire de la commission d'instruction. Il a rédigé le compte-rendu de la séance du 19 décembre 1847, et l'a falsifié, car il était favorable à Bourgoin. Des membres de la commission ont alors refusé de le signer et en ont confié la rédaction à Edouard Manès, membre du Conseil privé. Le collège semble donc être devenu pour sa direction une chasse gardée afin de réaliser des ambitions personnelles. Mais cela se fait au détriment de l'ambiance de travail des professeurs et des élèves. Le commissaire général de la République Sarda Garriga est invité par le gouvernement de la République à s'occuper au plus tôt de cet établissement. C'est en février 1849 que le Collège royal prend le nom de Lycée impérial. Sarda Garriga mène l'enquête à Saint-Denis. Il explique les difficultés du lycée par « la faiblesse et l'incurie du proviseur, M. Crivelli ». Pour lui, c'est moins l'argent qui a manqué pour organiser le lycée que des hommes capables et une volonté intelligente à leur tête. C'est pourquoi le Gouverneur précédent, Joseph Graëb avait commencé à

¹¹⁴ Anom, FM, SG REU270/1432 : Courrier du professeur d'histoire au Collège royal, Bourgoin d'Orli, docteur ès lettres, 10 mai 1847.

réorganiser le lycée en appelant à sa tête M. Drouhet, profitant d'un séjour en métropole de M. Crivelli, et 4 nouveaux professeurs pour les chaires supérieures¹¹⁵. Sarda Garriga recommande d'épurer le corps des professeurs. Il critique un recrutement trop local qu'il juge peu compétent. Pour lui, les postes attribués le sont davantage par le résultat de faveurs et de l'absence de candidats qualifiés. Parmi les professeurs du lycée, on trouve Antoine Roussin, considéré d'ailleurs comme un professeur médiocre. M. Roussin, professeur suppléant de dessin, est un artiste qui a le mérite de s'être formé lui-même. Il apporte dans son service l'exactitude et le désir de bien faire. Ce n'est pas un artiste habile, mais un professeur consciencieux. Cependant, malgré ses efforts, les résultats qu'il obtient de ses élèves sont à peu près nuls¹¹⁶.

Le 8 janvier 1848, M. P. négociant à Saint-Denis adresse une lettre au ministre. Il y dénonce les conditions déplorables qui règnent au collège, dues, selon lui, aux manœuvres de Crivelli. Un vétérinaire, nommé Monclar, diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort, a été refusé pour des cours, alors que d'autres candidats moins compétents ont été pris. Parmi ces candidats, l'un est maréchal ferrant. Le négociant affirme que la « candidature a été repoussée par le directeur de l'intérieur, M. de la Salle, peut-être parce que Monclar est mulâtre ».¹¹⁷ Fantasma ou réalité ? Quoiqu'il en soit, le collège et le recrutement de son personnel sont sous le feu des critiques.

Sarda Garriga s'en prend aux faveurs que Crivelli accorde à ses proches. Emile Trouette, professeur au collège, postule au provisorat au collège, car Crivelli cherche à être nommé inspecteur général des études dans la colonie. Or Trouette est le cousin de Crivelli. Sarda Garriga s'oppose à cette démarche et recommande la nomination au titre de proviseur titulaire de M. Drouhet, « homme d'expérience et d'énergie ». Mais plus tard, Drouhet devenu inspecteur de l'instruction publique, fera nommer son gendre, Klein, au poste de Proviseur du Lycée. Les attaques sont réciproques et les ambitions communes. Ces professeurs visent à faire du collège le tremplin de leurs ambitions. « Je vous renouvelle ici la proposition que j'avais faite de maintenir MM. Doussot et Trouette à la Troisième et à la Quatrième. M. Doussot a un vice de prononciation qui rend sa diction lourde, embarrassée et surtout très lente. Quelles que soient d'ailleurs ses connaissances historiques, ce motif suffirait pour ne plus l'appeler à la classe d'histoire, qu'il a faite quelque temps sans beaucoup de succès. C'est d'ailleurs un bon professeur de Troisième. Depuis 10 ans, l'enseignement des maths est confié exclusivement à MM. Hervé et Million. Or depuis 10 ans, cet enseignement est nul. M. Million est capable d'enseigner les maths à des élèves de septième, rien de plus »¹¹⁸.

¹¹⁵ Anom, FM, SG REU270/1432 : rapport de Sarda Garriga, 2/05/1849 envoyé au ministre.

¹¹⁶ Anom, FM, SG reu273, notes Instruction Publique 1868-1878. Notes de 1862 sur les professeurs du lycée.

¹¹⁷ Anom, FM, SG REU270/1432.

¹¹⁸ Anom, FM, SG REU270/1432 : rapport de Sarda Garriga, 2/05/1849 envoyée au ministre.

Le Commissaire de la République révoque l'économiste, M. Précusson, car il se faisait délivrer, tous les jours, une ration de pain et de vin à laquelle il n'avait aucun droit. Or, ces avantages en nature sont aussi partagés par Louis Crivelli, proviseur du lycée, qui se faisait livrer 1 kg de viande et 1 kg de pain par jour sur le compte du lycée. Crivelli ne se laisse pas attaquer sans réagir. Il s'adresse le 24 mai 1849 au Directeur des colonies pour s'inquiéter des dépêches envoyées de La Réunion et qui lui sont défavorables. Le Directeur des colonies confirme le choix de Sarda Garriga en nommant Drouhet proviseur du Lycée. Mais dans le même temps, Crivelli est nommé inspecteur de l'instruction publique, ce qui semble mettre un terme aux tensions par un jugement qui se veut équitable. La nomination de Théodore Drouhet, entraîne la fermeture de l'institut Joinville qu'il dirigeait. Les professeurs venus de métropole qui travaillaient pour cet institut sont en grande partie engagés par le lycée¹¹⁹.

Outre le problème de personnel, le commissaire de la République doit aussi remettre de l'ordre dans le budget du lycée. Le ministère recommande de supprimer des classes de primaire trop nombreuses pour limiter le déficit du budget du collège. On demande d'ailleurs au Conseil colonial d'accorder un supplément de crédit. La métropole fait le constat des difficultés, mais demande à la colonie de trouver les moyens financiers d'en sortir. Là encore, les permanences ministérielles et coloniales se confirment. Cela s'inscrit surtout dans une logique qui cherche à l'autosuffisance financière des colonies, qui doivent rapporter et non coûter à la métropole. A la demande du ministère, Louis Crivelli prépare un projet de réforme du lycée. Le lycée doit préparer au baccalauréat ès lettres, ce qui offrirait un immense avantage auprès des familles.

L'année 1848 est une année riche pour la métropole mais aussi pour La Réunion. A la veille de la proclamation de l'abolition de l'esclavage, des troubles éclatent au lycée en décembre 1848. Les élèves reflètent les idées et préjugés de leurs parents. Les familles modestes redoutent de voir les populations noires obtenir les mêmes droits qu'eux¹²⁰. Des élèves manifestent contre cette abolition. Or le nouveau proviseur, qui a obtenu le soutien de Sarda Garriga, entend se montrer défenseur de cette abolition dans son établissement. Théodore Drouhet propose cinq exclusions définitives et onze temporaires¹²¹.

Du Collège au Lycée impérial, à la recherche d'une plus grande compétence du corps enseignant

¹¹⁹ Anom, FM, SG REU270/1432 Séance du conseil privé du 31 décembre 1849.

¹²⁰ Anom, FM, SG REU270/1432 Séance du 19/12/1848 : évoque les troubles au lycée le 18/12/1848.

¹²¹ Les cinq exclus définitifs sont Elias, Charles Wilmann, Lepervanche, Louis Arceleine, Prosper Ricquebourg.

La qualité des professeurs est très inégale au collège. Un examen des conditions de recrutement nous permettra de mieux le comprendre. Emile Trouette, nommé agrégé en 1835, a été jugé très faible par la commission de recrutement. Précisons que dans ce cadre colonial, l'agrégation est à peine un examen de bachelier ès lettres¹²². Le conseil ne l'a retenu que parce qu'il n'avait pas de concurrent et en considération des besoins du service. Lors de l'examen de recrutement en mai 1835, Emile Trouette est le seul qui se soit présenté à l'examen. Commencé à onze heures, l'examen ne dure que deux heures. C'est ce professeur jugé médiocre par Sarda Garriga, qui postulera en 1848 au poste de proviseur du Lycée impérial en remplacement de son cousin Louis Crivelli. L'examen des candidats varie suivant la classe à laquelle ces candidats aspirent. Les candidats ne répondent pas à toutes les questions. En 1841, une autre session de recrutement est très révélatrice de la faiblesse des candidats au professorat au Collège royal. Quatre candidats se présentent pour un poste de lettres au collège. Ils doivent faire un thème latin, puis une version et enfin une composition française. L'un des candidats, nommé Barrabé, se retire sans composer. Il a refusé de répondre à certaines questions sur l'analyse latine d'Horace, et sur l'analyse grecque, ainsi que sur toutes les questions d'histoire et de géographie¹²³. Il est déjà en charge d'une classe d'arithmétique depuis deux ans au collège. Dans les épreuves écrites, un candidat, Reydellet a une supériorité marquée. Ses réponses sont jugées satisfaisantes en français, le latin et le grec. Mais le proviseur du collège en 1841, M. Puissant, estime que l'expérience de M. Barrabé doit pouvoir compenser ses faiblesses. « M. Barrabé professe déjà une classe d'arithmétique depuis deux ans, et une classe de 7^e depuis neuf mois, lesquelles, surtout celle d'arithmétique, ont donné des résultats qui ont été remarqués. Là se trouvent les raisons de son assurance et de sa facilité d'élocution, deux qualités tout à fait nécessaires pour communiquer aux autres le savoir que l'on possède ». M. Barrabé est finalement nommé par la commission d'instruction à la classe de 5^e au profit de son expérience et Reydellet dans un niveau inférieur. Cela illustre bien les difficultés de recruter du personnel compétent pour donner à ce collège les moyens de ses ambitions.

Du Lycée colonial au Lycée impérial : le lycée se consolide

Le lycée devient le Lycée impérial de Saint-Denis, le 14 juin 1853. Le nouveau Gouverneur Hubert Delisle effectue en janvier 1854 une tournée des établissements de l'instruction publique de la colonie. Il en rend compte au gouvernement et considère que la tenue du lycée a beaucoup progressé. « Il a infiniment gagné sous le rapport de la tenue, les enfants y sont bien

¹²² Anom, FM, SG REU270/1432 : Extrait des registres de délibération de la commission d'instruction publique. 25 mai 1835.

¹²³ Anom, FM, SG REU270/1432 : Extrait des registres de délibération de la commission d'instruction publique. Séance de septembre 1841.

conduits moralement et bien nourris, bien couchés ; les classes y sont régulièrement faites, l'instruction religieuse a progressé et le nombre d'élèves s'est accru cette année dans une assez notable proportion ».

L'inspecteur de l'instruction publique, Louis Crivelli, rappelle aux professeurs du lycée, le 23 juin 1853 qu'ils ne doivent pas donner de cours particuliers car cela pénalise la préparation de leurs cours le soir ainsi que les élèves. On leur concède la possibilité de réunir quelques élèves dans une salle du lycée afin de rattraper leur retard contre une rémunération modérée avec l'accord du proviseur. Le professeur est donc censé se dévouer exclusivement à son établissement.

On réforme l'organisation des études au sein du Lycée impérial. Le Conseil privé, dans sa séance du 16 août 1854, estime qu'il faut proposer un plan d'études adapté à la colonie et le soumettre ensuite au ministre de la Marine pour approbation. Il faut créer des parcours différents selon les capacités et les finalités d'études des élèves. Les études sont alors communes à tous les enfants jusqu'en 4^e. En 3^e, les uns choisissent des études littéraires et les autres des études scientifiques. Un décret du 10 avril 1852 a changé ce parcours en France métropolitaine. On y donne à l'enseignement scientifique une place plus importante. Mais les moyens limités du lycée de La Réunion ne permettent pas d'effectuer la séparation à partir de la 3^e entre enseignement littéraire et enseignement scientifique, comme cela se fait dans les lycées impériaux de métropole. Le 16 août 1854, le Gouverneur créole Hubert Delisle signe un décret de réforme des études du lycée. Considérant qu'il faut aligner le lycée de la colonie sur les lycées de la métropole, tout en tenant compte des besoins et des ressources du pays, il décide de renforcer les cours d'enseignement scientifique. Cette réforme est contemporaine de la création du muséum d'histoire naturelle sur l'île en 1855. L'objectif du muséum à sa fondation s'organise autour de deux axes jugés prioritaires : apporter des savoirs à la population de l'île et favoriser les progrès de la connaissance scientifique. C'est donc un double objectif à la fois tourné vers l'intérieur et l'extérieur¹²⁴. A cette fin, on veut d'abord créer des collections de types pour « l'instruction du pays, d'une utilité immédiate », c'est à dire des planches d'exposition servant au public mais aussi aux élèves. Cette création doit offrir à la jeunesse créole, à côté des collections, une bibliothèque et un enseignement scientifique appropriés. C'est pourquoi dans la séance du 28 juin 1855 il est décidé de former une bibliothèque composée d'ouvrages ayant trait aux sciences naturelles. L'un des membres de la commission de création du muséum, M. Neveu, est professeur au Lycée impérial. Il est chargé de faire dans les locaux du muséum un cours d'histoire naturelle. Cela permet de répondre aux exigences scientifiques du lycée sur lesquelles insistent le décret du 14 avril 1852.

¹²⁴ ANOM, FM, SG Réunion /433/4636 : Compte rendu adressé au ministre de la Marine et des colonies de la situation du musée, Saint-Denis 24 décembre 1856

Les dépenses du lycée augmentent régulièrement¹²⁵. En 1829, budget du collège est de 96 414 F. Il atteint 327 500 F en 1868. Une grande partie de ces dépenses sont subventionnées par le Conseil général, donc par la colonie. Les autres recettes sont celles tirées des bourses. En 1857, à l'initiative de Charles Desbassayns, la subvention du Conseil général au lycée est portée à 194 750 F, afin de compléter le matériel insuffisant du lycée : les cabinets de chimie, physique, d'histoire naturelle sont très incomplets¹²⁶. L'île connaît alors une croissance économique grâce au sucre. Le lycée profite alors de moyens supplémentaires, ce que montre la forte croissance de son budget au cours des années 1860.

	Budget
1829	96 414
1860	225 000
1861	245633
1864	327500
1868	327 500

6 : Budget du Collège royal puis Lycée impérial

Une nomination à la tête du Lycée provoque de nouveaux troubles en 1866

Depuis 1849, le lycée est dirigé par Théodore Drouhet dans un calme relatif. Les effectifs du lycée augmentent. Drouhet a su s'accommoder de l'Empire et il devient inspecteur de l'instruction le 1^{er} janvier 1866, en remplacement de Louis Crivelli, admis à la retraite. Drouhet, adversaire de Crivelli lors de la première grave crise du lycée en 1848, n'en renie pas pour autant les méthodes de son prédécesseur. Crivelli avait tenté de faire nommer son cousin à sa place à la tête du lycée en 1848. Drouhet tente, lui, de faire nommer son gendre, Oscar Klein, pour le remplacer. L'antagonisme est notoire entre le personnel du lycée et ce nouveau proviseur nommé par son beau-père. Dans le même temps, Théodore Drouhet veut procéder à la nomination de nouveaux professeurs. Mais cela suscite une grande opposition parmi les professeurs du lycée. Un poème injurieux pour Drouhet et Klein est diffusé dans le lycée. Les auteurs sont identifiés, il s'agit de professeurs. En représailles, Drouhet obtient du Gouverneur le licenciement de professeurs. Le Gouverneur, l'amiral Dupré, décide la mise à la retraite de MM. Renouard, Montforand et Delval, trois professeurs ayant accomplis leur temps et M. Cazamian, licencié ès lettres et chargé de cours, envoyé dans la colonie sous l'obligation d'un engagement quinquennal, est renvoyé en métropole après un service de quatre ans. De même, six élèves sont renvoyés définitivement et six autres de façon temporaire. Des manifestations ont lieu

¹²⁵ ANOM, FM, SG Réunion 270/1441 : budget du lycée (1854-64) délibérations du conseil privé et du conseil général.

¹²⁶ ANOM, FM, SG Réunion 270/1441 délibération du conseil général présidé par CH. Desbassayns, 23/12/1857

à Saint-Denis au slogan éloquent : « A bas Drouhet ! À bas Klein ! ». Des violences éclatent en mai 1866 au lycée¹²⁷. Mais ces mesures, loin de calmer les esprits, vont relancer les violences. Le soir de ces mesures d'exclusion, 600 à 700 personnes se rassemblent autour du lycée, criant et vociférant. Les troubles durent plusieurs jours malgré la présence de la gendarmerie autour du lycée. La presse locale se déchaîne et prend parti. *La Malle* du 10 juin 1866 rend l'inspecteur et le proviseur responsables des incidents¹²⁸. Delval, l'un des professeurs révoqués par le Gouverneur, est un collaborateur régulier de ce journal. Il s'attaque dans les pages du journal à Drouhet et à son gendre. *La Malle* s'en prend aussi à M. Jugand, professeur de philosophie du lycée et soutien de M. Drouhet. Dans les colonnes de ce journal, on reproche à Drouhet ses anciennes amitiés républicaines et de pervertir la jeunesse. Il faut ramener le calme. La fermeture du lycée est décidée par l'administration pour mettre fin aux troubles. Mgr Maupoint, évêque de La Réunion, sert d'intermédiaire pour ramener la paix au sein de l'établissement. L'évêque obtient des professeurs incriminés une demande de pardon qu'il adresse au Gouverneur. Ils expriment « le regret de s'être laissé entraîner à des actes d'opposition envers l'administration du lycée et promettent de remplir à l'avenir leurs devoirs avec subordination et dévouement ». Devant cet aveu, le Conseil privé fait preuve de clémence et admet ces messieurs à reprendre leurs fonctions. Les mises à la retraite et la décision concernant M. Cazamian sont reportées. Oscar Klein donne sa démission. On lui reproche surtout son incapacité à agir dans cette situation. Il reste cependant professeur de classe de 1^{ère}. Emile Trouette est chargé par intérim du provisorat. Le lycée rouvre le 11 juin. Le Gouverneur explique cette crise par un coup de chaud plus que par une ambiance délétère au sein du lycée. « Ainsi, après une agitation sans motif et sans buts avouables, qui ne peut s'expliquer que par la facilité avec laquelle les têtes s'échauffent et se montent sous ce soleil tropical, tout est rentré dans le calme le plus parfait »¹²⁹.

Pourtant le problème n'est pas que ponctuel. Il y a des rivalités et des ambitions exacerbées qui créent un climat lourd entre professeurs. Cela explique la démission d'un certain nombre de professeurs entre 1860 et 1866. Sur 44 fonctionnaires en poste au lycée en 1860, 23 le sont encore en 1868. Une vingtaine l'a quitté volontairement. En y ajoutant les fonctionnaires arrivés avant 1859, une vingtaine a été révoquée. Cette crise, comme celle de 1848-49, montre la place que cet établissement a prise. Enjeu de promotion, il continue encore à diviser ses membres, administration et professeurs.

¹²⁷ Anom, FM, SG Reu270/1432 Rapport du Gouverneur Dupré au ministre de la marine et des colonies, 18 mai 1866.

¹²⁸ *La Malle* est un journal fondé en octobre 1859 paraissant le jeudi de chaque semaine. Son premier éditeur est Louis Antoine Roussin qui le cède à Jean Rambossom en 1860. Ce journal devient celui du parti clérical.

¹²⁹ Anom, FM, SG Reu270/1432 Lettre du Gouverneur Dupré au ministre le 3 juin 1866.

L'ampleur des troubles est à la hauteur des attentes que ce lycée fait naître dans les familles créoles de l'île.

Conclusion

Ouvert en 1819, le Collège royal est le reflet d'une île qui doit s'affirmer par elle-même, depuis son détachement de l'Île de France. Se doter d'un établissement secondaire devient un enjeu essentiel. Il s'agit de former et d'assurer ainsi la formation de cadres nécessaires aux fonctions administratives et commerciales de Bourbon. Il a aussi donné à La Réunion un personnel qualifié permettant à la colonie de former ses futurs cadres. Cet établissement devient aussi un lieu d'affrontements d'ambitions antagonistes. On parle beaucoup du centenaire de la guerre 1914-18. Un souhait du chercheur et de l'enseignant, n'oublions pas le bicentenaire de la création du Collège Royal, qui je l'espère sera l'occasion de faire le point sur l'instruction à La Réunion en 2019.